

COMMERCE INTERNATIONAL

Le drapeau de l'OMC en berne

L'étincelle d'espoir se noie dans l'alarmisme

Lors de son intervention devant le Comité du Développement de la Banque Mondiale et le Comité Monétaire et Financier du FMI à Washington en avril, Pascal Lamy a débuté son propos par une note positive : selon les dernières estimations de l'OMC, le commerce international devrait reprendre sa croissance « de croisière » pour plusieurs années, avec une **hausse de 6,5% prévue en 2011** (loin toutefois de la hausse record de 14,5% en 2010). Les conséquences des crises japonaises et arabes demeurent toutefois difficiles à évaluer à ce jour sur le niveau et l'évolution du commerce international, de même que la hausse du prix mondial des produits alimentaires et autres matières premières.

Toutefois, **l'optimisme a vite cédé la place à l'alarmisme**. Selon Pascal Lamy, « le système de l'OMC fait face au danger de ne pas être capable de conclure le cycle de Doha. L'optimisme qui régnait en début d'année s'est évaporé ». Principal obstacle ciblé par le Secrétaire Général de l'OMC : l'enjeu de la réduction des droits de douanes sur les biens industriels pour les pays en développement et émergents.

Mais **les négociations en cours au niveau agricole sont tout aussi bloquées**. Le négociateur en charge des questions agricoles, David Walker, a ainsi déclaré n'avoir « vu aucune solution à aucun des enjeux traités », et entrevu aucun changement possible de cette situation à court terme. En bon diplomate, M. Walker n'a toutefois bien évidemment pas enterré tout espoir, en osant une comparaison possible entre les négociations en cours et « certains produits agricoles, qui germent sous terre et apparaissent soudainement au moment du Printemps »

S'agissant des points les plus problématiques concernant les produits agricoles, la **question de la clause de sauvegarde** que les pays développés souhaitent pouvoir imposer en cas de chute temporaire du prix international des produits agricoles reste centrale.

Pascal Lamy a rappelé que les pays en développement auraient le plus à perdre d'un échec des négociations et d'un affaiblissement de l'OMC.

Vers un déclin continu du multilatéral au profit du bilatéral

L'espoir d'avancer vers un projet d'accord global pour Pâques s'est donc rapidement dissipé, ce qui compromet sérieusement les chances de voir Doha aboutir à moyen terme. Toutes les négociations sectorielles sont au point mort, ce qui démontre que l'impulsion politique du début d'année a eu des effets très limités.

L'alarmisme de Pascal Lamy sur l'avenir de Doha et, plus largement, des négociations multilatérales, semble donc bel et bien fondé. L'essor actuel des négociations bilatérales semble également confirmer cette tendance.

Mars/Avril 2011

SOMMAIRE :

- Commerce international/de l'UE
- Industrie—RDI
- Marché intérieur
- Environnement
- Evènements

OMC (Suite...)

L'OMC analyse et anticipe la conjoncture économique et commerciale

L'OMC a publié un rapport en avril sur l'état de l'économie mondiale et du commerce, dont voici les principaux enseignements :

L'échiquier commercial international poursuit sa métamorphose

La hausse du commerce international en 2010 (un record historique sans précédent) mentionnée dans l'article précédent a été très inégale, atteignant une hausse record de 30% pour les exportations chinoises contre une hausse moyenne mondiale du commerce de 14,5% et une hausse de 13% pour les pays développés (qui font chuter la moyenne mondiale de 2 points). L'Union européenne ferme la marche des pays développés, avec une hausse de 11.4% de ses exportations et de 9.2% de ses importations.

Plus généralement, l'essor intense de l'Asie – soutenu par la hausse du prix des matières premières – permet à ce continent – en incluant la Communauté des Etats Indépendants (CEI) – de représenter désormais 45% des exportations mondiales.

Une reprise économique limitée

En 2010, la croissance moyenne du PIB mondial a été de 3.6% (contre une contraction de 2.4% en 2009), soit 0,5% au dessus de la moyenne pour la période 1990/2008. Cette hausse est toutefois à relativiser, selon l'OMC, car le rebond aurait pu être plus important si les politiques de rigueur n'avaient pas été si précoces et si le niveau du prix du pétrole n'avait pas atteint de nouveaux pics historiques (hausse de 30% entre 2009 et 2010, sachant que la crise dans pays arabes a encore davantage favorisé cette hausse depuis). Le chômage de masse qui demeure (8.6% au sein de l'OCDE en 2010 contre 6.1% en 2008) freine également la reprise économique mondiale.

Une croissance économique inégale, expliquant le nouvel échiquier commercial

Une fois encore, la croissance économique mondiale a été très inégale. Tandis que les pays développés passaient d'une croissance négative de -3.6% en 2009 à une croissance de 2.6% en 2010 (l'Allemagne triomphant en Europe avec une croissance de 3.6% en 2010, résultant pour 40% de la hausse de ses exportations), les pays en développement passaient d'une croissance de 2.1% en 2009 à 7% en 2010.

A noter la reprise massive de l'activité économique en Inde et en Chine, dont les taux de croissance économique respectifs ont été de 9.7% et de 10.3% en 2010.

Les prévisions pour 2011

La hausse prévue du commerce de 6.5% en 2011 devrait se décliner en une hausse du commerce de 4.5% pour les pays développés et de 9.5% pour l'Asie-CEI.

La croissance économique mondiale escomptée devrait quant à elle s'élever à 3.1% (soit la moyenne sur 1990/2008), déclinée en 2.2% pour les pays développés et 5.8% pour les pays en développement.

Ces estimations restent toutefois largement dépendantes de l'évolution de la situation au Japon, dans les pays arabes, etc.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LA COREE DU SUD

Le Parlement sud-coréen ratifie l'ALE

Après plusieurs mois de tergiversations, le Parlement sud-coréen a ratifié, le 4 mai 2011, le [projet d'accord](#) de libre-échange UE/Corée du Sud. Celui-ci devrait donc pouvoir entrer en vigueur à la date prévue, c'est-à-dire dès le 1er juillet 2011.

Pour rappel, ce projet d'accord de libre-échange est présenté comme l'un des plus vastes accords de ce type jamais négocié par l'UE. Il prévoit notamment la libéralisation totale, de façon immédiate ou progressive selon les produits concernés, de **98% des produits agricoles et industriels composant le commerce bilatéral UE/Corée du Sud**.

Les produits textiles, du cuir et de la fourrure, ainsi que les machines, procédés de fabrication textiles, etc., sont presque intégralement concernés par la suppression immédiate des droits de douane.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'AMERIQUE CENTRALE

L'UE et les dirigeants d'Amérique Centrale paraphent un projet d'accord d'association, comprenant une libéralisation du commerce des produits T&H

La Commission européenne et les dirigeants de 6 pays d'Amérique Centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) ont paraphé, le 22 mars, un [projet d'accord d'association](#), comprenant un [volet commercial](#), entre l'UE et l'Amérique Centrale.

Le texte prévoit notamment une suppression totale immédiate des droits de douane sur l'essentiel des produits T&H, machines, etc.

Ce projet doit toutefois encore être traduit, ratifié par l'ensemble des Etats membres, et validé par le Parlement européen, ce qui devrait prendre plusieurs mois.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LE PEROU ET LA COLOMBIE

L'UE et les dirigeants de la Colombie et du Pérou signent le projet d'accord commercial, comprenant une libéralisation du commerce des produits T&H

Les 23 et 24 mars, la Commission européenne et les négociateurs colombiens et péruviens ont signé le [projet d'accord commercial](#) tripartite portant sur la libéralisation du commerce.

Le texte prévoit notamment une suppression totale immédiate des droits de douane sur l'essentiel des produits T&H, machines, etc.

Ce projet doit toutefois encore être traduit, ratifié par l'ensemble des Etats membres, et validé par le Parlement européen, ce qui devrait prendre plusieurs mois.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'INDE

La Commission croit toujours en la possibilité de parvenir à un accord d'ici l'été

Suite aux réunions à haut-niveau s'étant tenues en avril entre négociateurs indiens et européens, le Porte-parole du Commissaire au Commerce a confirmé la détermination des parties à résoudre les points de friction restants avant de pouvoir conclure l'ALE d'ici l'été.

Parmi ceux-ci figure l'accès aux marchés publics.

INDUSTRIE-RDI

Les textiles au service des enjeux sociétaux : Thème de la 6ème conférence annuelle de la Plateforme Textile Européenne T&H

La 6^{ème} édition de la conférence annuelle de la Plateforme Technologique Européenne pour l'avenir des textiles et de l'habillement s'est déroulée à Bruxelles du 31 mars au 1er avril 2011, réunissant une centaine de personnes.

Précédée par une présentation des activités de Crosstexnet et de l'appel de mars 2011 par Stéphan Vérin, la conférence a été formellement introduite par le Président du Conseil d'administration de la Plateforme, Dick Hendricks. Ce dernier a présenté un bilan des activités conduites ou soutenues par la Plateforme au cours des douze derniers mois :

- **Des projets européens portant sur le T&H d'un montant total de 60 millions d'euros** ont été initiés courant 2010/début 2011. La Plateforme a organisé des activités d'accompagnement et de mise en réseau au bénéfice de ses membres (Teppies, brokerage events, etc.) et soutenu Crosstexnet, réseau permettant d'agir au plus près des territoires ;
- **Des actions ont été menées ou sont en cours en partenariat avec d'autres Plateformes Technologiques**, parmi lesquelles la préparation de plans d'actions stratégiques communs avec la [Plateforme sur les chaussures et les équipements sportifs](#), la [Plateforme européenne pour la chimie durable](#) – via BioTex, une coopération portant sur les biotechnologies dans les textiles –, ou encore la [Plateforme européenne pour la construction](#) – via le projet CIP [Building Up](#), qui consiste notamment en une plateforme d'information sur internet portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Un groupement plus large de Plateformes technologiques a par ailleurs été créé, intitulé « **Alliance4Materials** », travaillant notamment sur la thématique « *Materials for Textile* » (thématique pilotée par la Plateforme textile et la Plateforme sur les Matériaux Avancés [EUMAT](#)) qui promeut la R&D aux confins entre textile et matériaux – un rapport devrait être publié sur le sujet en juillet ;
- **Des ateliers thématiques ont été organisés**, portant par exemple sur l'initiative « marchés porteurs » (*Lead Market*) ou les équipements de protection individuels ;
- **Des actions de lobbying ont été conduites**, par exemple dans le cadre des réflexions sur l'avenir des programmes européens de RDI.

M. Hendricks a également dressé un tableau des perspectives et des principaux défis de la Plateforme pour 2011 :

- **Rendre les résultats des projets cofinancés par l'UE plus visibles**, via des actions de dissémination d'ampleur : participation à des événements phares (foire de Francfort, pavillon européen à ITMA à Barcelone, etc.), publications conjointes ou encore amélioration du site internet de la plateforme ;
- **Réexamen du mode de fonctionnement de la Plateforme et de ses actions** : révision du système des cotisations pour ouvrir davantage la Plateforme aux petites structures, création d'une structure juridique pour la Plateforme, mise en place d'un volet « *European Textile Technology Platform Market Area* » (caractérisé par un accès simplifié pour les entreprises aux résultats de la recherche, le test et la validation des résultats, un recours facilité et étendu au système TEPPIES, etc.) ou encore une définition plus précise des services pourvus.

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Les textiles au service des enjeux sociétaux : Thème de la 6ème conférence annuelle de la Plateforme Textile Européenne T&H (Suite...)

Le **Secrétaire Général d'Euratex**, Francesco Marchi, a quant à lui précisé les **priorités défendues par Euratex dans le cadre de la révision des programmes européens portant sur la recherche et l'innovation** :

- Consolidation des projets de recherche collaboratifs, lesquels doivent demeurer les instruments privilégiés de soutien à la RDI ;
- Implication des Plateformes technologiques dans la définition des agendas de recherche ;
- Réduction de la durée entre le dépôt du projet et son initiation ;
- Hausse du niveau d'implication de l'industrie ;
- La prise en compte des enjeux liés aux défis sociétaux doit prendre en compte toute la chaîne de valeur des produits ;
- Le PCRD doit être davantage ouvert aux PME et assurer une meilleure prise en compte de la recherche appliquée ;
- Les ERA-NET, qui répondent à une demande forte de la recherche textile, doivent être renforcés et pérennisés ;
- La combinaison entre les fonds émanant du PCRD et du CIP, d'une part, et les fonds structurels, d'autre part, doit être facilitée (financements multiples en faveur d'un même projet) ;
- L'initiative « marchés porteurs » doit être perfectionnée, notamment via un système de réponse aux acteurs régionaux et nationaux qui utilisent des formules de marchés publics innovantes ;
- Un programme de soutien spécifiquement dédié à la créativité et au design doit être créé ;
- Toute la chaîne de valeur doit être couverte par les programmes européens de RDI pour transformer la recherche en innovation, via le soutien à la dissémination, la démonstration, les marchés publics « provoquant » l'innovation, des financements pour l'initiation de nouvelles activités ou encore une prise en compte des besoins en termes d'éducation et de formation.

Différentes Plateformes technologiques et projets transversaux ont ensuite été présentés (Alliance4Materials, BioTex, Initiative produits de consommation, la Plateforme sur la production industrielle ManuTex, etc.), **de même que les derniers résultats de la RDI dans les matériaux textiles dans le domaine** :

- Du changement climatique, de l'énergie et du transport (cordes pour remorquage d'engins maritimes très lourds, matériaux légers pour des applications dans le transport et le secteur énergétique ou encore matériaux textiles aux applications liées à l'énergie photovoltaïque et à l'éclairage) ;
- De la santé, de la sûreté et de la sécurité (instruments médicaux à base de matériaux textiles, textiles et habillements pour des personnes aux besoins spécifiques [handicap, etc.], ou encore renforcements textiles dans le domaine de la construction et des infrastructures de transport) ;
- De la production alimentaire durable et la gestion de l'eau (matériaux textiles dans l'agriculture [par exemple pour protéger les vignes des intempéries], l'aquaculture et la pêche, ou encore la filtration de produits alimentaires).

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Les textiles au service des enjeux sociétaux : Thème de la 6ème conférence annuelle de la Plateforme Textile Européenne T&H (Suite...)

A noter également une présentation très intéressante par le docteur Kiekens de l'Université de Gand, s'exprimant en sa qualité de Secrétaire Général d'AUTEX (Association des Universités Textiles), sur les enjeux liés à la formation universitaire de haut-niveau dans le domaine textile (faible nombre de doctorats, mobilité insuffisante des étudiants, passages en entreprises insuffisants au cours des cursus universitaires, etc.). L'Europe demeure toutefois n°1 mondial en termes de formation universitaire textile.

Parmi les questions intéressantes soulevées par la salle ont figuré les suivantes :

- Si les applications sont potentiellement si grandes, pourquoi l'essor du secteur des matériaux textiles est-il limité et difficile ? M. Hendricks a répondu que les marchés étaient encore trop segmentés, ce qui ne permettait pas aux entreprises d'atteindre une masse critique nécessaire pour disposer d'une envergure plus viable. Les marchés publics devraient aider à accompagner cet essor, qui correspond également à un tâtonnement : les marchés potentiels sont si vastes qu'il est difficile de les saisir ;
- Quelle part du chiffre d'affaires du secteur textile total les matériaux avancés représentent-ils ? Lutz Walter, coordinateur de la Plateforme, a évoqué le chiffre de 50%, tout en indiquant qu'il était difficile de répondre précisément à cette question ;
- Ne faudrait-il pas utiliser l'expression de « matériaux flexibles avancés » plutôt que de « matériaux textiles avancés » pour aider le secteur à décoller (le terme « textile » n'ayant pas toujours la cote parmi les investisseurs) ? M. Hendricks a estimé que cela n'était pas une mauvaise idée, mais qu'elle n'était pas à l'ordre du jour de la Plateforme aujourd'hui.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur les thématiques et projets présentés (voir [programme](#)), n'hésitez pas à contacter l'Antenne d'UP-tex à Bruxelles, qui pourra notamment vous fournir les présentations powerpoint effectuées.

Appels du Programme-Cadre pour la Compétitivité et l'Innovation sur les clusters et la créativité

UP-tex suit de près les appels en cours de la DG Entreprise de la Commission européenne sur l'excellence et l'internationalisation des clusters, ainsi que sur la mise en place d'une agence publique-privée sur les industries créatives, afin de se positionner pour tenter de participer à des projets.

UP-tex et NFID ont ainsi déposé un projet visant à rassembler les principaux clusters textiles européens (issus d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie, de République tchèque et du Royaume-Uni) en vue de mener des actions conjointes à l'international. La concurrence sera rude, mais la création d'un tel consortium est d'ores et déjà un succès pour les acteurs textiles du Nord-Pas de Calais !

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Lancement de la Plateforme des Clusters de l'Innovation de l'Eurométropole

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a procédé au lancement, le 15 mars dernier, de sa **plateforme consacrée aux clusters d'innovation**. Réunissant plus de cent personnes, cet évènement a été introduit par des personnalités politiques régionales de premier rang, à savoir Michel-François Delannoy (1er Vice-président de Lille Métropole, Maire de Tourcoing et Président du groupe de travail développement économique de l'Eurométropole), Rudy Demotte (Ministre-Président de la Wallonie, Président de l'Eurométropole), Pierre de Saintignon (Vice-président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais) et Jean de Bethune (Conseiller municipal de Courtrai et Président du Conseil de la Province de Flandre Occidentale). Au préalable, une réunion en comité restreint avait réuni décideurs politiques et dirigeants de pôles, dont André Beirnaert, Président du pôle UP-tex.

Plusieurs ateliers participatifs ont été organisés en vue de recueillir les vues des acteurs régionaux de l'innovation sur les services que cette plateforme pourrait offrir dans un avenir proche.

Des ateliers ont notamment porté sur les **4 champs d'action choisis** par les élus politiques à la tête de l'Eurométropole, parmi lesquels « **textile – matériaux innovants – design** ». UP-tex et les autres structures représentées, dont l'IFTH, Centexbel et le cluster wallon MITECH, ont suggéré de nombreuses mesures qui permettraient de **donner une nouvelle dimension aux coopérations transfrontalières dans le domaine des matériaux textiles avancés**. L'espace franco-belge pourrait ainsi s'imposer comme une zone géographique cohérente et incontournable dans le domaine de l'innovation textile, que ce soit au niveau européen ou international.

UP-tex poursuivra son implication pleine et entière dans les travaux de l'Eurométropole en vue de militer pour la mise en place de programmes de soutien ambitieux au bénéfice des acteurs régionaux de l'innovation.

Les membres d'UP-tex sont également invités à faire part de leurs attentes et de leurs besoins en termes de coopération transfrontalière auprès de la gouvernance du pôle, via son Antenne à Bruxelles, afin que les actions de l'Eurométropole collent au mieux aux besoins du terrain.

Atelier-débat sur l'avenir du FEDER organisé par l'Antenne de la CCI Grand Lille à Bruxelles pour les pôles de compétitivité et le Conseil régional

Les dirigeants des pôles de compétitivité de la région Nord-Pas de Calais étaient réunis à Bruxelles, le 7 avril dernier, afin de participer à un atelier-débat sur l'avenir des fonds structurels (dont le FEDER et le FSE), en présence de représentants de la Commission européenne, de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE ainsi que des dirigeants de la DRESTIC, de la DAE et de la DECP (Direction Europe et Contrats de Projet) du Conseil régional.

Les points suivants ont notamment été abordés :

Le FEDER et la RDI entre 2007 et 2013

En Europe

- L'innovation est au cœur de la politique régionale : Environ 90 milliards d'euros de fonds structurels sont programmés pour la RDI pour la période 2007-2013 pour l'ensemble de l'UE.

En France

- 50% du FEDER français est dédié au soutien à la RDI ;
- Le FEDER finance l'animation des pôles de compétitivité à hauteur de 50 millions d'euros sur la période de programmation actuelle.

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Atelier-débat sur l'avenir du FEDER organisé par l'Antenne de la CCI Grand Lille à Bruxelles pour les pôles de compétitivité et le Conseil régional (Suite...)

En région Nord-Pas de Calais

- **63% des fonds de la priorité 4** de l'Axe 1 du Programme Opérationnel (PO) FEDER portant sur l' « accompagnement des pôles de compétitivité et d'excellence et leurs opérations structurantes » **restaient à programmer au 31 décembre 2010 pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2013**, soit environ 44 millions d'euros ;
- **Les cibles de la priorité 4 pour lesquelles un effort particulier reste à faire sont les suivantes :**
 - * Création de postes de chercheurs : sur les 300 postes nouveaux à créer prévus dans le PO, seuls 83 l'ont été ;
 - * Développement de projets entreprises/instituts de recherche : seuls 66 projets ont été financés sur les 100 escomptés.
- Par contre, **les objectifs minimaux ont d'ores été déjà été atteints en termes de projets de R&D soutenus** (100 projets pour une cible initiale de 100) et sont en voie de l'être pour les **projets structurants** (19 sur 20 escomptés) ;
- La **révision de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI)** pour 2011-2013 a notamment permis de **dégager un financement supplémentaire de 17 millions d'euros pour l'activité internationale de la recherche, de 5 millions d'euros pour l'accompagnement des pôles et de 2 millions d'euros pour le soutien à la plateforme régionale de l'innovation ;**
- Les **exigences en matière de dépôt et de gestion des projets FEDER** ont été rappelées. Pour tout besoin d'informations complémentaires sur la subvention globale, la DAE et la DRESTIC sont à la disposition des pôles. Pour des compléments d'information sur le montage des dossiers, le site du Conseil régional fournit a priori toutes les informations nécessaires (voir [ici](#)).

Le FEDER pour l'après 2013

- L'avenir de la politique régionale est au cœur des débats européens depuis plusieurs mois. Les pistes de réforme sont les suivantes :
 - * **Une concentration thématique plus grande sur les grands objectifs de la stratégie UE-2020** (l'amélioration des efforts en matière de RDI et la hausse de la compétitivité de l'industrie européenne en font partie), via un choix limité de priorités thématiques (inscrits dans des « stratégies de spécialisation intelligentes »), la possibilité d'instaurer les priorités obligatoires pour les régions au sein d'un menu plus large et une meilleure articulation avec les Programmes Nationaux de Réforme. En clair, **le FEDER devrait être encore davantage aiguillé vers la RDI ;**
 - * **Une orientation accrue sur les résultats**, se traduisant par la mise en place de priorités d'investissements davantage concertées au niveau européen, la conclusion d'un « contrat de partenariat » entre les Etats membres et la Commission européenne sur les résultats à atteindre (avec un calendrier comprenant des bilans réguliers), la création de nouveaux indicateurs de performance et l'instauration d'une conditionnalité dans l'octroi des aides (les Etats membres pourraient par exemple devoir appliquer correctement les traités et législations européennes pour prétendre à toutes les aides).

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Atelier-débat sur l'avenir du FEDER organisé par l'Antenne de la CCI Grand Lille à Bruxelles pour les pôles de compétitivité et le Conseil régional (Suite...)

- **Le soutien à la gouvernance des pôles pourrait être accru via le FEDER en France**, afin de soutenir davantage les actions d'interclustering, de partenariat européen et d'intelligence économique. Toutefois, le FEDER étant un fonds public, il est **encadré par le régime des aides d'état pour l'animation des pôles d'innovation**. La France promeut la révision de ce régime, mais est largement eseuulée en Europe ;
- Le Conseil régional a fait part de sa préoccupation vis-à-vis des **exigences accrues de la Commission en matière de spécialisation de l'activité économique des régions**. Une spécialisation trop importante rendrait en effet les régions très vulnérables aux retournements structurels de l'économie (à l'image du déclin de la sidérurgie et du secteur minier en Nord-Pas de Calais au cours des dernières décennies). Il travaille également à la mise en place d'une stratégie de développement économique sur 10/15 ans et tente de veiller à ce que la région Nord-Pas de Calais bénéficie d'un soutien accru dans le cadre du Programme d'Investissement Avenir ;
- Les prochaines étapes pour l'adoption de la politique régionale post-2013 sont les suivantes :
 - * Juin/juillet 2011 : Propositions de cadre financier pluriannuel pour l'après 2013 et de règlement sur la politique régionale ;
 - * Fin 2012 : adoption du règlement sur la politique régionale ;
 - * 2013 : adoption du cadre financier pluriannuel, du règlement d'application et approbation des documents de programmation ;
 - * 1^{er} janvier 2014 : début escompté de la prochaine programmation.

Le Réseau Européen des Régions de la Recherche et de l'Innovation (ERRIN) présenté au Conseil régional Nord-Pas de Calais

Organisée à l'initiative de l'Antenne de la Région Nord-Pas de Calais à Bruxelles, de la DRESTIC et de NFID, une **réunion de présentation du European Regions Research and Innovation Network (ERRIN)** a eu lieu au siège du Conseil régional le 8 avril dernier, en présence d'une trentaine de participants. Les principales structures accompagnant les acteurs de la RDI au niveau européen étaient présentes, de même que des chercheurs et universitaires.

ERRIN en quelques mots

Créée il y a dix ans, cette organisation vise à **défendre les intérêts des près de 100 Régions qui la composent dans le domaine de la RDI (collecte d'informations aussi en amont que possible dans le processus décisionnel, lobbying, etc.)**, à **participer à des projets européens au bénéfice de ses membres et à organiser des groupes de travail thématiques**. Les Régions émanent de la plupart des pays européens (la France étant la mieux représentée [13], devant l'Espagne [12], l'Italie [11], le Royaume-Uni [6], la Suède [6], la Hongrie [6] et l'Allemagne [5]) et s'investissent de manière modulable dans le réseau, selon leurs priorités d'action et les demandes émanant de leur territoire.

Les groupes de travail

Au-delà des groupes de travail transversaux (grandes orientations politiques et formation aux projets européens), ERRIN comprend 12 groupes de travail thématiques : TIC ; Santé ; Biotechnologies ; Science et Société ; Transport ; Nanotechnologies ; Avenir de la R&D ; Energie et changement climatique ; Financement de l'innovation ; Coopération Internationale ; Tourisme et Sport ; et Design et créativité.
(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Le Réseau Européen des Régions de la Recherche et de l'Innovation (ERRIN) présenté au Conseil régional Nord-Pas de Calais (Suite...)

Chaque groupe est piloté par une Région, une CCI et/ou une agence de développement (Helsinki, Flandre, CCI Paris et Danemark pour le groupe de travail design et créativité ; Eindhoven et Piémont pour le groupe nanotechnologies, etc.).

La Région Nord-Pas de Calais étant devenue membre d'ERRIN en octobre 2010, ces groupes de travail sont désormais ouverts aux acteurs de la RDI de la région. NFID, qui représente la Région dans ERRIN, peut également vous relayer les informations concernant les activités d'ERRIN de façon personnalisée.

Un pont vers l'Europe mais également vers d'autres régions européennes

Ces groupes de travail constituent une plateforme idéale pour tisser des partenariats avec des acteurs émanant d'autres Régions européennes et promouvoir des projets communs au niveau européen (recherche de partenaires pour monter un consortium, partenariats universitaires, visites d'études, etc.). Ce réseau complète donc utilement des dispositifs tels que « *Entreprise Europe Network* » et l'action d'autres structures d'accompagnement au niveau européen.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce réseau, l'Antenne d'UP-tex à Bruxelles peut vous mettre en relation avec les personnes en charge du suivi de ses travaux au sein du Conseil régional et de NFID.

CBRNE : La Commission prépare un programme de démonstration (atelier le 7 juin 2011 à Bruxelles)

La Commission européenne lancera en juillet, dans le cadre de la grande vague annuelle d'appels du PCRD (thématique « Sécurité »), un programme de démonstration dans le domaine des risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et liés aux explosifs. Les équipements de protection devraient notamment être concernés.

Afin de mieux informer les parties prenantes (premiers secours, autorités publiques, chercheurs, industrie, utilisateurs finaux, etc.) sur les attentes futures de la Commission et de recueillir leurs vues sur les pistes envisagées, la DG Entreprise organise un atelier le 7 juin à Bruxelles ([programme](#)).

Des études de faisabilité sur un futur programme de démonstration seront également présentées, [DECOTESSC1](#) et [CBRNEmap](#).

Pour s'inscrire, [cliquer ici](#).

CBRNE : Vers une révision de la législation sur les équipements de protection individuels

La Commission européenne a lancé, le 13 avril 2011, une [consultation publique](#) visant à recueillir les vues des parties prenantes sur une possible révision des directives applicables aux équipements de protection individuels. Ce « *Lead Market* » (marché porteur) fait l'objet d'une attention particulière de la Commission, laquelle est soucieuse d'accompagner l'essor de ce secteur via la mise en œuvre de législations adaptées.

La consultation est ouverte jusqu'au 14 juin 2011.

MARCHE INTERIEUR

Etiquetage des produits textiles : accord en 2ème lecture

Le Parlement européen et les Etats membres sont enfin parvenus à s'accorder sur la **proposition de règlement sur les dénominations des produits textiles et l'étiquetage y afférent**, le 12 avril dernier. Ce [compromis](#) a fait l'objet d'une adoption en seconde lecture par les députés européens réunis en plénière le 11 mai, et sera formellement adopté par les Etats membres au Conseil d'ici quelques semaines.

Si le règlement entrera en vigueur 20 jours après sa publication au Journal Officiel de l'UE, des dispositions transitoires sont toutefois prévues (chose rare pour un règlement, texte normalement directement et immédiatement applicable dans tous ses éléments dès son entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire de l'UE) :

- Le règlement sera applicable 6 mois après son entrée en vigueur ;
- Les produits textiles mis sur le marché avant la date d'application du règlement pourront continuer à être mis à la disposition sur le marché jusque 2,5 ans après la date d'application du règlement (et donc 3 ans après son entrée en vigueur).

Le futur règlement :

- **est épuré des amendements sur le Made In** (volontaire/obligatoire) : seule la référence au besoin de légiférer en ce sens est mentionnée, avec une référence au besoin d'un marquage d'origine « horizontal » (produits manufacturés en général) ;
- **prévoit l'étiquetage obligatoire de la présence de substances d'origine animale**, via l'insertion de la disposition suivante sur les étiquettes : « contient des parties non-textiles d'origine animale » ;
- **permet d'étiqueter les fibres présentes en faible quantité (5% individuellement du poids du produit, ou 15% collectivement) sous l'appellation « autres fibres »** lorsqu'il est difficile de prévoir clairement leur part dans le produit textile au moment de sa fabrication ;
- **exempte les tailleurs indépendants de l'application du règlement** dans le cadre de transactions directes avec le client/prestataire ;
- **prévoit que la Commission européenne présente un rapport d'ici au 30 septembre 2013** portant sur de nouvelles mesures **éventuelles** en matière d'étiquetage des produits textiles (marquage d'origine, système d'étiquetage d'entretien harmonisé, système de taille harmonisé « au niveau européen » pour les « produits textiles pertinents », indication sur les substances allergènes et l'utilisation de symboles ou codes d'identification des fibres) ;
- **demande à la Commission européenne de réaliser une étude, d'ici au 30 septembre 2013, sur les liens possibles entre les substances chimiques et mélanges utilisés dans les produits textiles, d'une part, et les réactions allergènes, d'autre part.**

Parallèlement à l'adoption du règlement, les institutions européennes se sont accordées sur une déclaration politique attestant de l'engagement des Etats membres et du Parlement européen à promouvoir une traçabilité renforcée des produits, le cas échéant par le biais du recours à l'étiquetage électronique.

La déclaration politique et les deux études attestent du fait que le débat sur l'étiquetage des produits textiles n'est que momentanément clos... les députés européens étant soucieux de réglementer de façon très pointilleuse ce domaine.

MARCHE INTERIEUR

Contrefaçon : Un arrêt de la Cour qui fera jurisprudence

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu le 12 avril 2011, un [arrêt](#) qui marque une étape décisive dans la reconnaissance à l'échelle européenne d'une contrefaçon.

Ce jugement est la conclusion d'une affaire ayant opposé Chronopost à DHL Express France, concernant l'utilisation par DHL du terme « WEBSHIPPING », et ce alors que Chronopost était titulaire de la marque depuis 2000.

A la demande de Chronopost, insatisfait de la portée limitée de la décision de la Cour d'Appel de Paris de ne sanctionner la contrefaçon que sur le territoire français, la Cour de Cassation française avait saisi la CJUE d'une demande de décision préjudicielle (i.e. demande de clarification juridique) sur la portée territoriale des jugements des Tribunaux français en matière de protection des marques communautaires.

La Cour de Justice a statué que :

- « **une interdiction prononcée par une juridiction nationale agissant en qualité de tribunal des marques communautaires s'étend, en principe** (i.e. sauf si l'auteur du recours limite la portée territoriale de son action ou si l'atteinte faite à la marque est nulle dans un autre Etat membre en raison par exemple de motifs linguistiques), **sur l'ensemble du territoire de l'Union** » ;
- « **la mesure coercitive ordonnée par un tribunal des marques communautaires en application de son droit national (astreintes, etc.) produit également effet dans les États membres autres que celui dont relève ce tribunal** ».

Selon la Cour, il est en effet « *indispensable que les décisions sur la validité et la contrefaçon des marques communautaires produisent effet et s'étendent à l'ensemble de la Communauté, seul moyen d'éviter des décisions contradictoires des tribunaux* ».

Cet arrêt va donc permettre d'éviter les duplications des recours judiciaires en Europe pour les entreprises victimes de contrefaçons.

ENVIRONNEMENT

Nouvelle Plateforme sur l'efficacité énergétique dans les processus de production industriels

Dans le cadre de la semaine européenne de l'énergie durable (du 11 au 15 avril 2011), la CEPI (Confédération des industries européennes du papier), et l'EEPI (Efficacité énergétique dans les processus industriels) organisaient, le 12 avril 2011, une conférence ayant pour thème « *la fabrication du changement : efficacité énergétique dans l'industrie* ».

L'événement visait à mettre en évidence les travaux actuels et potentiels, sur des économies d'énergie dans la fabrication et les procédés industriels. Parmi les intervenants se trouvaient notamment Paul Hodson, chef d'unité adjoint à la Direction Générale de l'énergie de la Commission, et des représentants de grands groupes industriels européens, centres de recherche, ou représentations syndicales.

L'[EEPI](#) est une nouvelle plateforme visant à encourager un dialogue entre les différents secteurs industriels et technologiques. Le but est ensuite pour l'EEPI de contribuer à un débat informé entre les entreprises et les décideurs politiques sur l'efficacité énergétique en Europe, et d'assurer une meilleure politique énergétique.

ENVIRONNEMENT

Appel Eco-innovation : Une belle opportunité à saisir pour les PME

La Commission a lancé, le 27 octobre, l'[appel à projets éco-innovation](#) de 2011. Un info-day a été organisé à Bruxelles le 28 octobre sur cet appel (voir [présentations](#)).

Les appels éco-innovation précédents se sont avérés très prisés des PME innovantes, étant axés sur la **mise sur le marché et la réplication de technologies, produits et services verts**. L'appel est ouvert jusqu'au **8 septembre 2011** et bénéficie d'un budget de 36 millions d'euros.

Quelques informations générales utiles sur l'appel :

- Les PME sont les principales cibles visées (65% des bénéficiaires en 2010), mais aussi les entreprises plus importantes (16%) ;
- Il est préférable de monter un consortium, mais les attentes en terme de partenaires sont bien moindres que par rapport au PCRD ;
- Les projets sont en moyenne d'un montant de 1.4 million d'euros, pour un cofinancement de 50% et une durée moyenne de 2 ans (durée maximale de 3) ;
- Les projets financés dans le cadre de cet appel devraient a priori débiter vers mai 2012.

Les priorités thématiques choisies pour cette année sont au nombre de 5 :

- Recyclage des matériaux (amélioration de la qualité des matériaux recyclés, traitement, innovations commerciales pour renforcer la compétitivité du recyclage, etc.) ;
- Produits de construction durables : process et produits permettant d'améliorer l'efficacité énergétique, produits plus respectueux de l'environnement, etc. ;
- Secteur agro-alimentaire (nourriture et boisson) : méthodes d'emballage plus propres, processus de production améliorant l'efficacité énergétique, etc. ;
- Eau : traitement des eaux usées, technologies permettant des réductions de consommation d'eau, processus de production sans consommation d'eau ;
- Rendre le secteur productif plus vert, notamment via des achats intelligents : nouveaux produits et services verts, substitution de matériaux, mécanismes de re-fabrication, etc.

Pour plus d'informations, contactez l'Antenne d'UP-tex à Bruxelles.

EVENEMENTS/AGENDA

A vos agendas !

07.06.2011	Atelier sur le prochain programme de démonstration du PCRD portant sur la R&D dans le domaine CBRNE. Lieu : Bruxelles, Belgique.
10.06.2011	Conférence européenne sur le futur cadre stratégique de l'UE pour la recherche et l'innovation. Lieu : Bruxelles, Belgique.
Fin Juillet 2011	Nouvelle vague d'appels du PCRD
08.09.2011	Date limite de dépôt des projets CIP Eco-Innovation.

LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

www.euralia.eu

Mail : info@euralia.eu



Antenne d'UP-tex à Bruxelles

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Ligne directe : +32 250 689 10

www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html

martin.caudron@euralia.eu